

MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

« MÉTIERS DE L’ACCUEIL »

**SOMMAIRE**

**Tableau de synthèse Activités/Blocs de compétences/Unités**

**ANNEXE I : RÉFÉrentielS DU DIPLÔME**

I.a. Référentiel des activités professionnelles

1. Champ d’activités

2- Description des activités

I.b. Référentiel de certification

**ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION**

II.a. Unités constitutives du diplôme

II.b. Règlement d’examen

II.c. Définition des épreuves

**ANNEXE III**

III. Périodes de Formation en milieu professionnel

**ANNEXE IV**

IV – Tableaux de correspondance entre épreuves ou unités de l’ancien et du nouveau diplôme

**Tableau de synthèse Activités/Blocs de compétences/Unités**

**Baccalauréat professionnel**

**Métiers de l’accueil**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ACTIVITÉ** | **BLOCS DE COMPÉTENCES** | **UNITÉS** |
| **Activité 1 Accueil multicanal (conseil, information, orientation)** | **Bloc de compétences 1 Gérer l’accueil multicanal à des fins d’information, d’orientation et de conseil**   * Gérer simultanément les activités * Prendre contact avec le public * Identifier la demande * Traiter la demande * Gérer les flux * Gérer les conflits | **Unité 31** |
| **Activité 2 Interface à des fins organisationnelles** | **Bloc de compétences 2 Gérer l’information et des prestations organisationnelles**   * Gérer l’information * Gérer des prestations internes et externes * Contribuer à la mise en œuvre de projet lié à l’accueil | **Unité U32** |
| **Activité 3 Interface dans la relation commerciale** | **Bloc de compétences 3 Gérer la relation commerciale**   * Contribuer au développement de la relation commerciale * Satisfaire et fidéliser le public * Gérer les réclamations | **Unité U2** |
|  | **Bloc de Prévention santé environnement**   * Conduire une démarche d’analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème * Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l’accident * Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques * Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées * Proposer des actions permettant d’intervenir efficacement face à une situation d’urgence | **Unité U33** |
|  | **Bloc d’Économie-droit**   * Analyser l’organisation économique et juridique de la société contemporaine dans le contexte de l’activité professionnelle * Restituer, oralement ou à l’écrit, les résultats des analyse * s effectuées | **Unité U11** |
|  | **Bloc de Mathématiques**   * Rechercher, extraire et organiser l’information * Choisir et exécuter une méthode de résolution * Raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale, valider un résultat * Communiquer à l’aide du langage scientifique et d’outils technologiques | **Unité U12** |
|  | **Bloc de Langue vivante 1**  Compétences de niveau B1 + du CECRL   * S’exprimer oralement en continu * Interagir en langue étrangère * Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère | **Unité U41** |
|  | **Bloc de Langue vivante 2**  Compétences de niveau B1 du CECRL   * S’exprimer oralement en continu * Interagir en langue étrangère * Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère | **Unité U42** |
|  | **Bloc de Français**   * Entrer dans l’échange oral : écouter, réagir, s’exprimer * Entrer dans l’échange écrit : lire, analyser, écrire * Devenir un lecteur compétent et critique * Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle | **Unité U51** |
|  | **Bloc d’Histoire géographie et enseignement moral et civique**   * Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures * Comprendre les enjeux liés au développement durable * Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation * Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux | **Unité U52** |
|  | **Bloc d’Arts appliqués et cultures artistiques**   * Identifier les caractéristiques essentielles d’œuvres, de produits, d’espaces urbains ou de messages visuels * Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création * Maîtriser les bases de la politique des outils graphiques, traditionnels et informatiques | **Unité U6** |
|  | **Bloc d’Éducation physique et sportive**  Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues   * Réaliser une performance motrice maximale * Se déplacer en s’adaptant à des environnements variés et incertains * Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique * Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif * Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l’activité | **Unité U7** |
|  | **Bloc facultatif de Langue vivante**  Compétences de niveau B1 + du CECRL   * S’exprimer oralement en continu * Interagir en langue étrangère * Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère | **Unité UF1** |
|  | **Bloc facultatif d’Éducation physique et sportive**  Compétences de niveau5 du référentiel de compétences attendues   * Réaliser une performance motrice maximale * Se déplacer en s’adaptant à des environnements variés et incertains * Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique * Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif * Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l’activité | **Unité UF2** |
|  | **Bloc facultatif de Mobilité**   * Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger * Caractériser le contexte professionnel étranger * Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger * Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l’étranger et en France | **Unité UF2** |

**ANNEXE I a**

**Référentiel des activités professionnelles**

**Baccalauréat professionnel Métiers de l’accueil**

**I. CHAMP D’ACTIVITÉS**

**I.1 DÉFINITION**

La fonction accueil, qu’elle soit physique et/ou à distance (téléphonique, numérique) est présente dans tous les types d’organisations.

Elle repose sur un cœur de métier qui se décline dans des contextes professionnels divers, selon les spécificités des secteurs d’activités et/ou des organisations. En fonction des situations de travail, ce cœur de métier de l’accueil peut s’élargir à un ensemble d’activités administratives, commerciales et de logistique légère.

Le personnel chargé de l’accueil est en position d’interface directement avec les publics accueillis, mais aussi entre les services de l’organisation, ceux d’autres organisations partenaires et/ou prestataires. La relation qu’il entretient avec les services et les personnes accueillies participe aux finalités de l’organisation, quelles qu’elles soient.

**I.2 CONTEXTE PROFESSIONNEL**

**I.2.1 Emplois concernés**

Les emplois concernés par l’accueil sont nombreux et prennent des dénominations différentes.

- Chargé, chargée d’accueil

- Agent, agente d’accueil

- Agent, agente d’accueil et d’information

- Hôte, hôtesse d’accueil

- Technicien, technicienne d’accueil

- Hôte, hôtesse événementiel

- Standardiste

- Téléopérateur, téléopératrice, téléconseiller, téléconseillère

- Réceptionniste

- Agent, agente d’escale

**I.2.2. Types d’organisations**

L’accueil est présent dans toutes les organisations (des secteurs marchand ou non marchand) recevant du public et/ou du trafic téléphonique.

L’accueil est clairement identifié dans les petites et moyennes entreprises, dans tous les grands groupes et dans les organismes publics. Dans les très petites entreprises, l’accueil est souvent une activité intégrée à d’autres fonctions.

**I.2.3. Place dans l'organisation**

L’accueil peut être une fonction interne de l’organisation et/ou externalisée. Selon la taille de l’organisation, la ou les personnes chargées de l’accueil sont rattachées aux départements : administratif, logistique, commercial, communication, des ressources humaines et des services généraux.

L’externalisation induit le recours à un prestataire de services qui peut prendre en charge tout ou partie des missions d’accueil.

**I.2.4. Environnement économique et technologique de l'emploi**

Les personnes chargées de l’accueil, premier point de contact des clients ou usagers avec l’organisation, contribuent à véhiculer son image et ses valeurs. À ce titre, la fonction accueil constitue une fonction stratégique créatrice de valeur ajoutée. Elle s’est considérablement complexifiée face à l’évolution des environnements. L'évolution des technologies de l'information et de la communication a modifié de manière durable l'environnement de leur poste de travail. Elle a créé une concurrence nouvelle qui oblige à améliorer la qualité de leurs services et à les diversifier.

Les décideurs visent donc l’efficience de cette fonction en termes de qualité de service, de qualification des personnels et de maîtrise des coûts. Dans le même temps, une clientèle et un public exigeants imposent la mise en place de démarches qualité, matérialisées par la présence de plus en plus fréquente de normes et de chartes spécifiques à l’accueil.

Le recours à l’externalisation auprès de sociétés spécialisées constitue une possible réponse.

Précédemment matérialisé par la banque d’accueil ou la borne, l’exercice de la fonction se diversifie. De nouvelles formes se rencontrent : accueil à distance, pratiques plus nomades. Cette tendance a pour conséquence de faire évoluer les lieux d’accueil et leur organisation.

Parallèlement, l’environnement technologique des personnels d’accueil évolue et nécessite souvent l’utilisation simultanée d’outils numériques fixes ou nomades et multimédias.

Ainsi, les bornes interactives, automates, tablettes et autres outils/objets connectés sont fréquemment rencontrés. Les applications liées à l’accueil et à la gestion de la relation client sont souvent accessibles.

Les outils de communication classiques restent utilisés : téléphone, outils informatiques avec logiciels bureautiques, messagerie électronique et logiciels internes spécifiques ou non à l’accueil.

**I.2.5 Conditions générales d'exercice**

**Conditions de travail**

Les conditions de travail sont très variables.

Lorsque l’accueil est assuré par le personnel de l’organisation, les horaires sont adaptés à ses heures d’ouverture et de fermeture. Ils sont donc soit fixes soit variables en fonction de l’amplitude horaire plus ou moins importante de l’organisation.

Lorsque l’accueil est assuré par un prestataire de services, les horaires sont adaptés aux missions. La durée hebdomadaire de travail peut varier d’une semaine à l’autre en fonction de la charge de travail.

Certaines activités ponctuelles et/ou récurrentes peuvent imposer des contraintes de mobilité et des horaires en soirée et le week-end.

Le personnel d’accueil peut être amené à travailler seul ou en équipe et à collaborer avec d’autres professionnels.

Pour accroître l’efficacité de l’accueil, améliorer leur image et satisfaire les visiteurs, les organisations s’engagent vers une démarche qualité dans laquelle le personnel s’inscrit. Le personnel d’accueil, par sa tenue professionnelle et sa posture, est un ambassadeur de l’organisation et de sa stratégie de communication.

**Autonomie et responsabilité**

Les normes occupent une place prégnante, mais variable dans les organisations, que l’activité soit externalisée ou gérée en interne. Ces normes peuvent être écrites ou transmises par les pairs et sont appliquées dans un cadre hiérarchique défini. Dans le cadre du recours à un prestataire de services, le cahier des charges les définit contractuellement. Des procédures, des chartes et des protocoles guident le travail du personnel chargé de l’accueil qui est cependant amené à prendre des initiatives et des responsabilités pour traiter l’ensemble des situations que les prescriptions ne peuvent anticiper. Des prises de décision rapides dans des situations parfois complexes cohabitent ainsi avec l’application de directives établies.

**La diversité des publics accueillis**

Les personnes chargées de l’accueil rencontrent une grande diversité de publics, pouvant exiger notamment, la prise en compte :

- des dimensions sociale, culturelle et générationnelle,

- de besoins spécifiques liés au handicap,

La pratique d’une langue vivante étrangère s’avère souvent nécessaire.

Cette évolution nécessite que les organisations aient recours à un personnel qualifié.

**Utilisation des technologies**

Pour mener à bien les principales missions qui lui sont confiées, le personnel d’accueil dispose de différents équipements qu’il doit maîtriser :

- standard téléphonique,

- outils de communication mobile et internet,

- ordinateurs, tablettes, scanners et périphériques d’impression

- télécopieurs

- microphones

- terminal de paiement électronique

- matériels spécifiques (badges, affranchissement, lecteurs optiques ou magnétiques…)

- automates

- bornes interactives

- visio-équipements

- etc.

L’utilisation simultanée de plusieurs équipements est fréquente.

Le personnel d’accueil utilise les principaux logiciels bureautiques et les systèmes d’information et de communication internes et externes. Il peut disposer de logiciels et d’applications spécifiques aux métiers d’accueil et/ou au secteur d’activité de l’organisation.

**I.2.6 Évolution professionnelle**

L’évolution professionnelle des personnels d’accueil est fortement liée à la taille et à l’activité de l’organisation. Elle peut prendre des formes diverses en fonction du département auquel la fonction « Accueil » est rattachée ou lorsque l’activité est conduite par un prestataire de services.

Ainsi, lorsque cette évolution reste centrée sur l’accueil, elle intègre alors une dimension d’organisation de la fonction et/ou une dimension managériale : coordonnateur, responsable d’équipe, responsable de service « accueil » ou « standard ».

Lorsque le personnel d’accueil exerce ses activités auprès d’un prestataire de services, il peut évoluer vers les postes de responsable d’équipe, de site ou d’agence.

Les téléopérateurs, téléopératrices ou téléconseillers, téléconseillères peuvent évoluer vers des postes de superviseurs.

Selon le département auquel la fonction accueil est rattachée, les personnels peuvent évoluer vers des métiers administratifs, commerciaux ou logistiques.

À partir de l’expertise acquise, les personnels de l’accueil peuvent se voir confier de nouvelles activités qui viennent enrichir leur mission première : participation à la démarche qualité de l’organisation liée à la relation clients/visiteurs ou à des activités de formation.

**II. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS (voir pages suivantes)**

**Activité 1 : Accueil multicanal (Information, orientation et conseil)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Conditions d’exercice :**  Le titulaire du diplôme est l’interface entre l’organisation et le public accueilli. Il exerce son activité en présentiel et/ou à distance, dans un environnement fixe ou en itinérance. Il contribue directement à la qualité de service de l’organisation en tant que premier interlocuteur de ce public. Il est confronté à une grande diversité de situations plus ou moins complexes et mène couramment plusieurs tâches simultanément. Il doit respecter des procédures et des chartes, tout en étant amené à prendre des initiatives et des responsabilités. Il peut agir en tant que personnel de l’organisation ou en tant que personnel mis à disposition par un prestataire. | | |
| **Tâches** | **Contexte professionnel** | |
| **Ressources** | **Relations** |
| * Identification, caractérisation du public accueilli * Analyse, étude de la demande * Traitement de la demande   - Information  - Orientation, réorientation  - Aide, conseil, accompagnement   * Gestion des flux * Gestion de conflit * Gestion simultanée des activités | - bases de données, annuaire interne, organigramme  - procédures, charte d’accueil  - outils de communication  - système d’information  - logiciels et applications informatiques  - lecteurs optiques et magnétiques  - bornes interactives et automates | En tant qu’interface, le personnel d’accueil peut être en relation avec l’ensemble des services de l’organisation et tout autre service externe  Il travaille en étroite collaboration avec l’équipe de l’accueil et avec les personnes chargées de la sécurité |
| **Résultats attendus**  Répondre aux demandes des personnes accueillies et leur donner satisfaction  Optimiser la gestion des flux  Maintenir une qualité de service en adéquation avec l’image de marque de l’organisation  Assurer la continuité du service | | |

**Activité 2 : Interface à des fins organisationnelles**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Conditions d’exercice :**  Le titulaire du diplôme exerce son activité à l’interne avec les services de l’organisation et à l’externe avec différents partenaires et prestataires de services. Il applique les procédures et prend les initiatives qui lui semblent nécessaires. Afin d’assurer un accueil de qualité, il gère l’information utile au service. Il est mobilisé ponctuellement dans la mise en œuvre de projet. | | |
| **Tâches** | **Contexte professionnel** | |
| **Ressources** | **Relations** |
| * Recherche et exploitation de l’information * Enrichissement et actualisation de la base d’information * Organisation, classement et hiérarchisation de l’information * Compte rendu d’activité : report de l’activité, transmission et passation * Gestion de prestations internes et externes * Contribution à la mise en œuvre de projet | * Outils numériques de gestion de l’information * Outils collaboratifs de gestion de l’information * Annuaire, organigramme * Plannings de réservation de salles, de prêt de matériel… * Outils de communication * Bases de données | Le personnel d’accueil est en relation avec tous les services de l’organisation, les différents partenaires et les prestataires de service extérieurs |
| **Résultats attendus**  Disposer d’une base de données actualisée  Traiter et transmettre une information utile et fiable  Contribuer à la qualité des prestations internes et externes  Participer efficacement à la mise en œuvre de projet  Remonter des informations en temps voulu | | |

**Activité 3 : Interface dans la relation commerciale**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Conditions d’exercice :**  Le titulaire du diplôme participe aux actions qui visent à construire une relation commerciale stable et pérenne, en proposant une offre adaptée. Il interagit pour fidéliser le public. Il participe aux différentes actions pour mesurer et améliorer la satisfaction et la fidélisation. Il doit être attentif aux évolutions de l’environnement et à la politique de la concurrence. | | |
| **Tâches** | **Contexte professionnel** | |
| **Ressources** | **Relations** |
| * Contribution au développement de la relation commerciale * Co-construction d’une offre adaptée * Exploitation et enrichissement des données commerciales * Contribution à la satisfaction et à la fidélisation du public * Gestion des réclamations | - documentation  - documents commerciaux  - argumentaires et plans d’appel téléphonique  - terminal de paiement électronique  - bases de données, annuaire interne, organigramme  - procédures  - résultats des mesures de satisfaction  - outils de communication  - logiciels et applications informatiques  - bornes interactives et automates | Il est en relation permanente avec les personnes internes et externes de l’organisation  Il est en contact régulier avec le public de l’organisation et peut recourir au personnel interne pour répondre aux demandes |
| **Résultats attendus**  Proposer une offre adaptée  Pérenniser la relation commerciale  Apporter une réponse adaptée aux situations d’insatisfaction | | |

**Annexe I b**

**Référentiel de certification**

**Baccalauréat professionnel « Métiers de l’accueil »**

**Bloc de compétences 1 : Gérer l’accueil multicanal à des fins d’information, d’orientation et de conseil**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de l’accueil » informe, oriente et conseille le public dans un environnement multicanal. Au quotidien, il gère simultanément une multiplicité d’activités. Il organise et priorise son travail selon les aléas, l’imprévu, le niveau de complexité de la demande du public. Il agit dans un cadre défini par l’organisation et en coordination avec l’équipe.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compétences** | **Savoirs associés** | **Critères d’évaluation** |
| **1.1 Gérer simultanément les activités**  Recenser et prioriser les activités  Organiser ses activités en coordination avec l’équipe  Repérer et gérer les aléas  **1.2 Prendre contact avec le public**  Identifier le public et repérer ses caractéristiques  Recevoir le visiteur  **1.3 Identifier la demande**  Appréhender la demande du public  Apprécier la complexité de la demande  Interagir pour préciser la demande  **1.4 Traiter la demande**  Identifier et mobiliser les ressources utiles  Apporter une réponse adaptée  Construire une réponse personnalisée en termes d’orientation, d’information, de conseils et d’accompagnement  **1.5 Gérer les flux**  Identifier les paramètres générant du flux  Mesurer l’impact du flux sur l’attente  Repérer les signes de tensions générées par l’attente  Accompagner l’attente du public  Hiérarchiser les activités pour organiser l’attente  **1.6 Gérer les conflits**  Repérer les signes de tension susceptibles de déboucher sur un conflit  Interagir pour désamorcer la tension, le conflit  Mettre en œuvre les solutions pour résoudre le conflit | La relation de service  La communication interpersonnelle  La démarche qualité  Les chartes et procédures d’accueil  La gestion du temps et ses outils  Les acteurs internes et externes de l’organisation    L’accueil multicanal  La découverte des besoins  Les règles de confidentialité et d’éthique  Les ressources internes et externes de l’organisation  La gestion du flux  Les sources et les types de conflits  Les facteurs de stress et le contrôle de soi  La gestion des conflits | Les activités et les priorités sont repérées  La collaboration et l’organisation permettent fluidité et efficacité dans la réalisation des activités  Les caractéristiques du public sont repérées et permettent de situer le visiteur  Les salutations sont adaptées  Le niveau de complexité de la demande est repéré  L’écoute, le questionnement, les échanges, les reformulations avec le visiteur sont efficaces  Les besoins sont cernés et la demande est clairement identifiée  Les règles de confidentialité et d’éthique sont respectées  Des informations, des outils et des relais professionnels, internes ou externes, sont mobilisés à bon escient  Les échanges permettent de co-construire une réponse claire et satisfaisante qui intègre les procédures  La réponse est adaptée à la demande.  Les indicateurs de mesure sont pertinents et adaptés à l’ampleur du flux  Les signaux d’alerte sont repérés et pris en compte  Des actions efficaces sont menées pour accompagner l’attente, notamment en collaboration avec d’autres personnels, et en particulier avec le personnel de sécurité  Une organisation efficace permet d’optimiser le temps d’attente  Les signes de tensions sont repérés  Les interactions permettent d’apaiser les éventuelles tensions  Des solutions adaptées à la résolution de conflits |

**Bloc de compétences 2 : Gérer l’information et des prestations à des fins organisationnelles**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de l’accueil » exerce son activité dans un environnement numérique qu’il exploite et enrichit. Il est amené à diffuser et partager les informations utiles à l’organisation ou à ses partenaires. Il véhicule une image positive de l’organisation en assurant la qualité des prestations internes ou externes inhérentes à l’accueil et en contribuant à la réalisation performante de projets.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compétences** | **Savoirs associés** | **Critères d’évaluation** |
| **2.1 Gérer l’information**  Repérer les sources d’information  Contrôler l’information  Actualiser une base de données  Sélectionner l’information utile au service  Mutualiser l’information nécessaire à la continuité du service  Rendre compte de l’activité  **2.2 Gérer des prestations internes et externes**  Identifier les prestations inhérentes aux activités d’accueil  Formaliser une demande et/ou une offre de prestations  Assurer le suivi d’une prestation  Mesurer la qualité des prestations et proposer d’éventuelles améliorations  **2.3 Contribuer à la mise en œuvre de projet lié à l’accueil**  Appréhender les enjeux du projet  Participer à la réalisation et à la coordination du projet  Analyser la qualité de la contribution et transmettre les résultats au porteur du projet | L’intelligence collective  La communication professionnelle orale et écrite  Les méthodes et outils de recherche d’information  La qualité de l’information  Le système d’information  Le traitement, la formalisation et la diffusion de l’information  Le compte rendu d’activités  Les prestations internes  Les prestations externes  La démarche de projet | Les informations recueillies sont pertinentes, fiables et utiles à l’organisation    Le système d’information est utilisé de manière efficace  Le compte rendu d’activités permet la continuité du service et le suivi de l’activité  Les besoins en prestations sont identifiés et la réponse est adaptée  La qualité de la prestation est évaluée et fait l’objet, le cas échéant, de mesures correctives  L’action menée répond de manière efficace aux enjeux du projet  La coordination entre les acteurs garantit une action performante  Les points forts et les points d’amélioration sont repérés et communiqués formellement |

**Bloc de compétences 3 : Gérer la relation commerciale**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de l’accueil » contribue à instaurer une relation pérenne avec les clients et/ou les usagers par sa connaissance du public et de l’offre de l’organisation sur le marché.

À partir des informations collectées, il enrichit le système d’information et construit une offre personnalisée et adaptée au besoin pour satisfaire le public.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compétences** | **Savoirs associés** | **Critères d’évaluation** |
| **3.1 Contribuer au développement de la relation commerciale**  Identifier les supports utiles à la relation commerciale  Repérer les caractéristiques du public  Appréhender l’offre de l’organisation  Situer l’offre de l’organisation sur son marché  Contribuer à l’amélioration de la connaissance du public  **3.2 Satisfaire et fidéliser le public**  Co-construire avec le public la solution adaptée à ses besoins  Finaliser la relation commerciale  Contribuer à la satisfaction et à la fidélisation  Collecter et identifier les motifs de satisfaction et d’insatisfaction  Mesurer l’efficacité des actions de fidélisation  **3.3 Gérer les réclamations**  Recueillir les réclamations  Interagir pour comprendre les motifs de réclamation  Apporter une réponse à la réclamation et/ou au mécontentement  Rendre compte des situations rencontrées | La relation client et la relation usager  La personnalisation de l’offre  Les supports de la relation commerciale  La segmentation du public  Le positionnement de l’organisation sur le marché  La recherche de la solution adaptée au client/usager  Le parcours client, le parcours usager  L’expérience client, l’expérience usager  Les outils de collecte et d’analyse des motifs de satisfaction et d’insatisfaction  La fidélisation  Le traitement des réclamations | Les supports adéquats sont repérés  Les caractéristiques des produits et services sont connues  Les évolutions technologiques, environnementales, économiques et sociologiques du marché sont repérées  Le positionnement de l’organisation sur le marché est identifié  Le système d’information est enrichi  Le questionnement, les échanges, les reformulations permettent d’identifier clairement le besoin  Les échanges et la coopération avec le public permettent de proposer une offre, une solution adaptée  La relation commerciale est concrétisée  Les motifs de satisfaction et d’insatisfaction sont recensés et mis en évidence  Les actions de fidélisation sont pertinentes et leur suivi permet la pérennisation de la relation  L’écoute et les échanges permettent de comprendre les réclamations  Les motifs sont clairement identifiés  Une solution adaptée clairement expliquée permet d’apporter une réponse pertinente  La transmission des situations rencontrées est effectuée |

**Savoirs associés et limites de savoirs**

**Bloc de compétences 1 : Gérer**

**l’accueil multicanal à des fins d’information, d’orientation et de conseil**

|  |  |
| --- | --- |
| **Savoirs associés** | **Limites de savoirs** |
| La relation de service  La communication interpersonnelle  La démarche qualité  Les chartes et procédures d’accueil  La gestion du temps et ses outils  Les acteurs internes et externes de l’organisation    L’accueil multicanal  La découverte des besoins  Les règles de confidentialité et d’éthique  Les ressources internes et externes de l’organisation  La gestion du flux  Les sources et les types de conflits  Les facteurs de stress et le contrôle de soi  La gestion des conflits | L’articulation des composantes de la relation de service  Les enjeux et la mise en œuvre de la démarche qualité  Objectifs et usages des chartes et procédures d’accueil  La distinction entre démarche qualité, charte et procédure  La gestion du temps : urgence, priorité, imprévu, anticipation, échéance, délai, conséquences d’une mauvaise gestion  Les principaux outils de planification et les méthodes organisationnelles  Le partage de l’information  Les caractéristiques du public accueilli  La prise de contact en face à face, à distance  Les méthodes de découverte des besoins selon le degré de complexité de la demande, dont : questionnement, échanges, écoute active, prise de notes, reformulation  Règles formelles et informelles de confidentialité et d’éthique  Les sources d’information interne et externe et leurs caractéristiques  Les moteurs de recherche, annuaires, intranet, extranet, internet, portail  Les différents acteurs internes (hiérarchiques et non-hiérarchiques) et externes  Les dimensions spatio-temporelles de la gestion du flux : files d’attente, espaces d’attente, variations journalières, hebdomadaires et saisonnières, aléas  Les outils et méthodes de gestion de l’attente  L’origine des conflits : l’organisation et/ou l’individu  La distance professionnelle  Les postures  Les interactions  La prévention des situations difficiles  La médiation  La négociation  Le recours hiérarchique et non-hiérarchique |

**Bloc de compétences 2 : Gérer l’information et des prestations à des fins organisationnelles**

|  |  |
| --- | --- |
| **Savoirs associés** | **Limites de savoirs** |
| L’intelligence collective La communication  professionnelle orale et écrite  Les méthodes et outils de recherche d’information  La qualité de l’information  Le système d’information  Le traitement, la formalisation et la diffusion de l’information  Le compte rendu d’activités  Les prestations internes  Les prestations externes  La démarche de projet | Les enjeux, principes et outils de l’intelligence collective  Les codes et les usages de la communication orale et écrite dans l’organisation  La communication formelle et informelle  Les sources d’information interne et externe et leurs caractéristiques  Les moteurs de recherche, annuaire, intranet, extranet, internet, portail  Les critères de qualité de l’information  Le rôle d’un système d’information : aide à la communication, à la gestion de l’information (accès, stockage, sécurisation, circulation), à la décision  Les espaces numériques de travail et de stockage, les plateformes collaboratives et contributives  Le compte rendu oral  Le compte rendu écrit à l’aide de supports types  Les réseaux de prestataires internes et externes  La gestion du courrier, des colis, des agendas, des plannings  La gestion de la réservation de salles, de matériels  Les services aux visiteurs et aux membres de l’organisation  Le processus « achat » : étapes, documents commerciaux associés, documents-type internes  Les outils de mesure de la qualité d’une prestation : enquêtes, veille sur les médias sociaux, forums, blogs…  Les enjeux du projet : image de l’organisation, enjeux humains, matériels et financiers  Les types de projet : l’événementiel, la démarche qualité liée à l’accueil, l’organisation de l’espace d’accueil, l’amélioration de l’accueil  Le projet : cahier des charges, étapes, acteurs, budget  L’organisation du projet : échéancier, agenda, tableau de répartition des tâches, liste de contrôle, formalités administratives  Les outils de suivi et de gestion de projet : logiciels/applications de gestion de projet, tableau de bord, rapport d’étape, relevé de conclusions, de réunion, le bilan de fin de projet  Les communications inhérentes au projet  Le travail collaboratif : données partagées, agendas partagés, web-conférence, plateforme collaborative  Les outils d’échange : courriel, téléphone, lettre, visio, médias sociaux |

**Bloc de compétences 3 : Gérer la relation commerciale**

|  |  |
| --- | --- |
| **Savoirs associés** | **Limites de savoirs** |
| La relation client et la relation usager  La personnalisation de l’offre  Les supports de la relation commerciale  La segmentation du public  Le positionnement de l’organisation sur le marché  La recherche de la solution adaptée au client/usager  Le parcours client, le parcours usager  L’expérience client, l’expérience usager  Les outils de collecte  et d’analyse des motifs de satisfaction et d’insatisfaction  La fidélisation  Le traitement des réclamations | Les enjeux, démarche et outils de la relation client et de la relation usager  La documentation commerciale, les bornes interactives, les automates, les outils tactiles, les logiciels et applications dédiés à la relation commerciale  Les critères de segmentation  Les différents produits et services proposés par l’organisation, par la concurrence  Les différents canaux et supports utilisés avant la finalisation de l’acte d’achat  Ensemble des ressentis client / usager avant, pendant et après l’acte d’achat ou de délivrance du service  Les éléments qualitatifs et quantitatifs du positionnement de l’organisation sur le marché  Les outils de collecte et d’analyse de motifs de satisfaction et d’insatisfaction : enquêtes, les médias sociaux, logiciels/applications d’aide à l’analyse  Les enjeux de la fidélisation  Les modalités de collecte et de traitement des réclamations : orales, écrites, en présentiel et à distance  Les procédures de traitement des réclamations  Le compte rendu oral, écrit, hiérarchique et non-hiérarchique des situations rencontrées |

**Annexe II a**

**Unités constitutives du diplôme**

**Baccalauréat professionnel Métiers de l’accueil**

**INTITULÉS DES UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME**

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE L’ACCUEIL**

|  |  |
| --- | --- |
| **UNITÉS** | **INTITULÉS** |
| **U 11** | **ÉCONOMIE - DROIT** |
| **U 12** | **MATHÉMATIQUES** |
| **U 2** | **ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES LIÉES À LA RELATION COMMERCIALE** |
| **U 31** | **GESTION DE L’ACCUEIL MULTICANAL** |
| **U 32** | **GESTION DE L’INFORMATION ET DES PRESTATIONS** |
| **U 33** | **PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT** |
| **U 41** | **LANGUE VIVANTE 1** |
| **U 42** | **LANGUE VIVANTE 2** |
| **U 51** | **FRANÇAIS** |
| **U 52** | **HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE** |
| **U 6** | **ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES** |
| **U7** | **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** |
| **UF1 et UF2** | **UNITÉS FACULTATIVES** |

**UNITÉ U11 - Économie-droit**

**Épreuve E1 – Épreuve scientifique et technique**

**Sous-épreuve E11 – Économie-droit**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 13 avril 2010 modifié par l’arrêté du 09 juillet 2015 fixant les programmes d’enseignement d’économie-droit pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015).

**UNITÉ U12 – Mathématiques**

**Épreuve E1 – Épreuve scientifique et technique**

**Sous-épreuve E12 – Mathématiques**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d’enseignement de

Mathématiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉS PROFESSIONNELLES**

**U2 – U31 – U32**

La définition du contenu des unités constitutives professionnelles U2 – U31 – U32 – U33 a pour but de préciser pour chacune d’elles, les activités et compétences visées dans un contexte donné.

**UNITÉ U33 – Prévention-Santé-Environnement**

**Sous-épreuve E33 – Prévention-Santé-Environnement**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 10 février 2009 modifié par l’arrêté du 09 juillet 2015 fixant les programmes d’enseignement de prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n° 30 du 23 juillet 2015).

**UNITÉ U4 – Langue vivante**

**Épreuve E4 – Épreuve de langue vivante**

**Sous-épreuve E41 Langue vivante 1**

**Sous-épreuve E42 langue vivante 2**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d’enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d’aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U51 - Français**

**Épreuve E5 – Épreuve de Français, histoire-géographie**

**et enseignement moral et civique**

**Sous-épreuve E51 – Français**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d’enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique**

**Épreuve E5 – Épreuve de Français, histoire-géographie**

**et enseignement moral et civique**

**Sous-épreuve E52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 10 février 2009 modifié par l’arrêté du 12 juin 2015 fixant les programmes d’enseignement d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 6 du 25 juin 2015).

**UNITÉ U6 – Arts appliqués et cultures artistiques**

**Épreuve E6 – Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d’enseignement d’arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉ U7 – Éducation physique et sportive**

**Épreuve E7 – Épreuve d’Education physique et sportive**

Le contenu de cette unité est défini par l’arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d’enseignement d’éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d’aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N spécial n° 2 du 19 février 2009).

**UNITÉS FACULTATIVES UF1 et UF2**

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

**(UF1 – épreuve EF1)**

**(UF2 – épreuve EF2)**

**Unité facultative de langue vivante**

L'épreuve attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l’ensemble des capacités et connaissances énumérées par l’arrêté du 8 avril 2010 (B.O.E.N n°21 du 27 mai 2010) relatif à l’épreuve facultative de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel.

**Unité facultative de mobilité**

Cette épreuve vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme. Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l’épreuve attachée sont définis par l’arrêté du 27 juin 2014.

**Unité facultative d’EPS**

Cette épreuve est définie dans l’arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Spécialité :**  **MÉTIERS DE L’ACCUEIL** | | | Candidat de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d’apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public | | Candidat de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d’apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d’activité professionnelle | | Candidat de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité | |
| **Épreuves** | **Unités** | **Coef.** | **Mode** | **Durée** | **Mode** | **Durée** | **Mode** | **Durée** |
| **E1** **Épreuve scientifique et technique**  Sous-épreuve E11 : Économie-droit  Sous-épreuve E12 : Mathématiques | U11  U12 | **2**  1  1 | Ponctuel  écrit  CCF | 2h30 | Ponctuel écrit  Ponctuel  écrit | 2h30  1 h | CCF  CCF |  |
| **E2 Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale** | U2 | **4** | Ponctuel écrit | 3h | *Ponctuel écrit* | 3 h | CCF |  |
| **E3 Pratiques professionnelles liées à l’accueil**  Sous épreuve E31 : Gestion de l’accueil multicanal  Sous-épreuve E32 : Gestion de l’information et des prestations  Sous épreuve E33 Prévention santé environnement | U 31  U32  U33 | **9**  4  4  1 | CCF  CCF  Ponctuel  écrit | 2 h | Ponctuel oral  Ponctuel oral  Ponctuel  écrit | 1 h  *(1)*  30 min  2 h | CCF  CCF  CCF |  |
| **E4 Épreuves de langue vivante**  Sous-épreuve E41 Langue vivante 1  Sous-épreuve E42 Langue vivante 2 | U41  U42 | **4**  2  2 | CCF  CCF |  | Ponctuel oral  Ponctuel oral | 20 min  *(2)*  20 min  *(2)* | CCF  CCF |  |
| **E5 Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique**  Sous-épreuve E51 : Français  Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique | U51  U52 | **5**  2,5  2,5 | Ponctuel écrit  Ponctuel écrit | 2h 30  2h | Ponctuel écrit  Ponctuel écrit | 2 h 30  2 h | CCF  CCF |  |
| **E6 Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques** | U6 | **1** | CCF |  | Ponctuel écrit | 1h 30 | CCF |  |
| **E7 Épreuve d’éducation physique et sportive** | U7 | **1** | CCF |  | Pratique |  | CCF |  |
| **Épreuves facultatives *(3)*** | UF1  UF2 |  | Ponctuel  oral | 20 min  *(2)* | Ponctuel  oral | 20 min  *(2)* | Oral | 20 min  *(2)* |
| 1. *(1) Dont 20 minutes de préparation* 2. *(2) Dont 5 minutes de préparation*   *(3) La langue vivante choisie au titre de l’épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l’épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l’obtention du diplôme et de l’attribution d’une mention.* | | | | | | | | |

**Annexe II b Règlement d’examen**

**Annexe II c Définition des épreuves**

**Baccalauréat professionnel Métiers de l’accueil**

**E1 Épreuve scientifique et technique**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE E1** | **ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE** |
| **Unité U11 – U12** | **Coefficient : 2** |

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

* E11 – sous-épreuve d’Economie-droit (U11)
* E12 – sous-épreuve de Mathématiques (U12)

|  |  |
| --- | --- |
| **SOUS-ÉPREUVE E11** | **Sous-épreuve d’Economie-droit** |
| **Unité U11** | **Coefficient :   1** |

La définition de la sous-épreuve d’économie-droit est celle fixée dans l’annexe de l’arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d’évaluation de l’économie-droit au baccalauréat professionnel pour certaines spécialités de baccalauréat professionnel. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l’arrêté du 13 avril 2010 fixant le programme d’économie-droit pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

|  |  |
| --- | --- |
| **SOUS-ÉPREUVE E12** | **Sous-épreuve de Mathématiques** |
| **Unité U12** | **Coefficient :   1** |

**La définition de la sous-épreuve de mathématiques est celle fixée dans l’annexe de l’Arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel.** Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de mathématiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

**E2 Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE E2** | **Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale** |
| **Unité U2** | **Coefficient : 4** |

**Finalités de l'épreuve**

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à l’analyse professionnelle relative à la relation commerciale dans les métiers de l’accueil et mettre en œuvre ses compétences pour résoudre une problématique professionnelle ou répondre à des questions relatives à une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s).

**Contenu**

Cette épreuve porte sur les compétences et savoirs associés du bloc de compétences 3.

**Critères d'évaluation**

L’évaluation, sous forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, se fonde sur les critères du référentiel de certification du bloc de compétences 3, Gérer la relation commerciale.

**Pour contribuer au développement de la relation commerciale :**

- Les supports adéquats sont repérés.

- Les caractéristiques des produits et services sont repérées et valorisées.

- Les évolutions technologiques, environnementales, économiques et sociologiques du marché sont repérées.

- Le positionnement de l’organisation sur le marché est identifié.

- Le système d’information est enrichi.

**Pour satisfaire et fidéliser le public :**

- Le questionnement, les échanges, les reformulations permettent d’identifier clairement le besoin du client.

- Les échanges et la coopération avec le client permettent de proposer une offre adaptée.

- La relation commerciale est concrétisée.

- Les motifs de satisfaction et d’insatisfaction sont recensés et mis en évidence.

- Les actions de fidélisation sont pertinentes et leur suivi permet la pérennisation de la relation.

**Pour gérer les réclamations :**

- L’écoute et les échanges permettent de comprendre les réclamations.

- Les motifs sont clairement identifiés.

- Une solution adaptée clairement expliquée permet d’apporter une réponse pertinente.

- La transmission des situations rencontrées est effectuée.

**Modes d’évaluation**

**1. Évaluation par contrôle en cours de formation (CCF)**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d’évaluation d’égale importance.

Chaque situation d’évaluation prend la forme d’une étude de cas portant sur une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s) liée(s) à la relation commerciale caractéristiques(s) des métiers de l’accueil.

Chacune de ces deux situations donne lieu à une production écrite du candidat. Elles s’appuient sur des documents destinés à situer le contexte et nécessaires au traitement des différentes questions.

Les documents rendant compte des situations d’évaluation justifiant la note sont mis à la disposition du jury et de l’autorité rectorale pour la session considérée et jusqu’à la session suivante. Le jury peut formuler toute remarque et observation qu’il juge utile et arrête la note définitive.

**2. Évaluation finale ponctuelle   Épreuve écrite Durée : 3 heures**

L’épreuve prend la forme d’une étude de cas conçue à partir d’un contexte professionnel mettant en œuvre une ou plusieurs situation(s) caractéristique(s) liée(s) aux métiers de l’accueil dans leurs dimensions commerciales.

Elle s’appuie sur des documents destinés à situer le contexte et nécessaires à la résolution d’une problématique professionnelle et/ou au traitement des différentes questions.

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE E3** | **PRATIQUES PROFESSIONNELLES LIÉES À L’ACCUEIL** |
| **Unités U31 – U32 –**  **U33** | **Coefficient :   9** |

**Finalités de l’épreuve**

Cette épreuve vise à apprécier l’aptitude du candidat à mobiliser ses compétences et connaissances dans le cadre d’une mise en pratique professionnelle.

Cette épreuve comporte trois sous-épreuves :

E31 – sous-épreuve de Gestion de l’accueil multicanal (U21)

E32 – sous-épreuve de Gestion de l’information et des prestations (U22)

E33 – sous épreuve de Prévention Santé Environnement (U23)

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-épreuve — E 31** | **Gestion de l’accueil multicanal** |
| **Unité U31** | **Coefficient : 4** |

**Objectifs et contenus de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve vise à évaluer les acquis d'apprentissage liés au bloc de compétences 1 « Gérer l’accueil multicanal à des fins d’information, d’orientation et de conseil ».

**Contenu**

Cette sous-épreuve porte sur les compétences et savoirs associés du bloc de compétences 1 du référentiel.

**Critères d'évaluation**

L’évaluation, sous forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, se fonde sur les critères du référentiel de certification du bloc de compétences 1 « Gérer l’accueil multicanal ».

**Pour gérer simultanément les activités :**

- Les activités et les priorités sont repérées.

- La collaboration et l’organisation permettent fluidité et efficacité dans la réalisation des activités.

**Pour prendre contact avec le public :**

- Les caractéristiques du public sont repérées et permettent de situer le visiteur.

- Les salutations sont adaptées.

**Pour identifier la demande :**

- Le niveau de complexité de la demande est repéré.

- L’écoute, le questionnement, les échanges, les reformulations avec le visiteur sont efficaces.

- Les besoins sont cernés et la demande est clairement identifiée.

-Les règles de confidentialité et d’éthique sont respectées.

**Pour traiter la demande :**

- Des informations, des outils et des relais professionnels, internes ou externes, sont mobilisés à bon escient.

- Les échanges permettent de co-construire une réponse claire et satisfaisante qui intègre les procédures.

- La réponse est adaptée à la demande.

**Pour gérer les flux :**

- Les indicateurs de mesure sont pertinents et adaptés à l’ampleur du flux.

- Les signaux d’alerte sont repérés et pris en compte.

- Des actions efficaces sont menées pour accompagner l’attente, notamment en collaboration avec d’autres personnels et en particulier avec le personnel de sécurité.

- Une organisation efficace permet d’optimiser le temps d’attente.

**Pour gérer les conflits :**

- Les signes de tensions sont repérés.

- Les interactions permettent d’apaiser les éventuelles tensions.

- Des solutions adaptées à la résolution de conflits.

**Modes d’évaluation**

**1. Évaluation par contrôle en cours de formation (CCF)**

La sous-épreuve comporte une situation d’évaluation.

Le contrôle en cours de formation est conduit à partir des travaux professionnels du candidat réalisés durant le cycle de formation. Il couvre le bloc de compétences 1 « Gérer l’accueil multicanal ».

La programmation de la situation d’évaluation dépend notamment :

- pour chaque candidat, de son rythme d’acquisition des apprentissages, du degré d’avancement dans la maîtrise des compétences attendues et de la planification des périodes de formation en milieu professionnel ;

- pour chaque équipe pédagogique, des progressions, des modalités et pratiques adoptées ;

- pour chaque académie, in fine, des échéances fixées pour la remontée des propositions de notes au jury final.

**Composition de la commission d’interrogation**

La commission d’évaluation comprend deux personnes :

- un professeur ou formateur d’économie-gestion du candidat

- le tuteur en entreprise ou le maître d’apprentissage du candidat

**Déroulement de la situation d’évaluation**

L’évaluation de la situation prend la forme d’un entretien en entreprise (ou toute autre organisation selon les lieux de formation). Le professionnel / tuteur et l'enseignant ou le formateur du candidat établissent conjointement l’évaluation sur les situations professionnelles que le candidat a rencontrées tout au long de sa formation.

Après examen des travaux professionnels du candidat et de tout autre élément susceptible de nourrir son analyse, la commission procède à l’évaluation des acquis des candidats sur la base des critères définis pour la sous-épreuve et renseigne la grille nationale fournie à cet effet afin de proposer une note sur 20. La proposition de note ne doit pas être communiquée au candidat.

.

**Communication des éléments d’évaluation au jury académique final**

Le dossier d’évaluation, transmis au jury final, sous la responsabilité du chef d’établissement, selon une procédure fixée par les autorités académiques, comprend :

- la grille d’aide à l’évaluation complétée ;

- les attestations de périodes de formation en milieu professionnel ou les certificats de travail (accompagnés de l’attestation des heures de formation).

Après examen attentif des documents fournis, le jury final formule toutes remarques et observations qu’il juge utiles et arrête la note.

**2. Évaluation finale ponctuelle Épreuve orale Durée : 60 minutes**

**Dossier support de la sous-épreuve E31**

La sous-épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- Des situations professionnelles d’accueil variées, vécues ou observées en milieu professionnel ou simulées en formation, en lien avec le bloc de compétences 1 « Gérer l’accueil multicanal ». Ces situations seront retranscrites sous la forme de 4 fiches de situation constituant le dossier. Elles doivent concerner chacune des compétences du bloc de compétences 1.

Une fiche peut couvrir une ou plusieurs des compétences mobilisées dans :

- des situations professionnelles d’accueil en face à face avec des degrés de complexité variés,

- des situations d’accueil à distance par divers canaux,

- des situations de gestion de conflits significatives des métiers de l’accueil.

Le dossier est constitué des 4 fiches de situation et des attestations de périodes de formation professionnelle en entreprise ou des certificats de travail accompagnés de l’attestation du nombre d’heures de formation.

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant le jour de la sous-épreuve pour permettre au candidat, le cas échéant, de mettre son dossier en conformité pour le jour de la sous-épreuve.

Ce dossier est mis à la disposition de la commission d’interrogation, qui doit disposer du temps nécessaire pour en prendre connaissance avant le début de l’interrogation, selon les modalités fixées par les autorités académiques.

Si le jour de la sous-épreuve, le dossier ne comporte pas les fiches de situation, ainsi que les attestations de pfmp ou les certificats de travail accompagnés de l’attestation du nombre d’heures de formation ou que le nombre d’heures de formation est insuffisant (sauf dérogation expresse ou positionnement), la mention non valide est prononcée et est signifiée au candidat. Le diplôme ne peut pas lui être délivré.

En l’absence de dossier et/ou de fiches de situation, le candidat ne peut pas être interrogé.

Dans tous les autres cas, il convient d’interroger le candidat dans des conditions normales. En fin d’interrogation, il est informé des réserves émises par la commission, le cas est signalé au président du jury et une note est proposée. Les lacunes constatées sont pénalisées dans les limites prévues par la grille d’aide à l’évaluation proposée par la circulaire nationale d’organisation

**Déroulement de l’épreuve orale - durée 40 minutes maximum**

La commission d’interrogation sélectionne 2 fiches du dossier.

L’épreuve se déroule en trois phases :

- **10 minutes maximum de présentation par le candidat** des 2 fiches sélectionnées, sans être interrompu,

- **10 minutes maximum** de mise en situation d’accueil, à partir de l’une des 2 fiches sélectionnées,

**- 20 minutes d’entretien** au cours duquel la commission d’interrogation, par un questionnement approprié, évalue le degré d’acquisition des compétences du candidat à partir de sa prestation et des supports sélectionnés.

En fin d’interrogation, la commission renseigne les critères d’évaluation dans la grille nationale d’aide à l’évaluation proposée par la circulaire nationale d’organisation et attribue une note sur 20. Il importe de rappeler que le dossier-support ne fait l’objet d’aucune notation spécifique.

**Composition de la commission d’interrogation**

La commission est composée d’un professeur d’économie-gestion chargés des enseignements de la spécialité ainsi que d’un professionnel dont les activités relèvent des métiers de l’accueil, ou à défaut, d’un deuxième professeur d’économie-gestion.

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-épreuve — E 32** | **Gestion de l’information et des prestations** |
| **Unité U32** | **Coefficient : 4** |

**Objectifs et contenus de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve vise à évaluer les acquis d'apprentissage liés au bloc de compétences 2 « Gérer l’information et des prestations à des fins organisationnelles ».

**Contenu**

Cette sous-épreuve porte sur les compétences et savoirs associés du bloc de compétences 2 du référentiel.

**Critères d'évaluation**

L’évaluation, sous forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, se fonde sur les critères du référentiel de certification du bloc de compétences 2 « Gérer l’information et des prestations ».

**Pour gérer l’information :**

- Les informations recueillies sont pertinentes, fiables et utiles à l’organisation.

- Le système d’information est utilisé de manière efficace.

- Le compte rendu d’activités permet la continuité du service et le suivi de l’activité.

**Pour gérer des prestations internes et externes :**

- Les besoins en prestations sont identifiés et la réponse est adaptée.

- La qualité de la prestation est évaluée et fait l’objet, le cas échéant, de mesures correctives.

**Pour contribuer à la mise en œuvre de projet lié à l’accueil :**

- L’action menée répond de manière efficace aux enjeux du projet.

- La coordination entre les acteurs impliqués garantit une action performante.

- Les points forts et les points d’amélioration sont repérés et communiqués formellement.

**Modes d’évaluation**

**1. Évaluation par contrôle en cours de formation (CCF)**

La sous-épreuve comporte une situation d’évaluation.

Le contrôle en cours de formation est conduit à partir des travaux professionnels du candidat réalisés durant le cycle de formation. Il couvre le bloc de compétences 2 « Gérer l’information et des prestations ».

La programmation de la situation d’évaluation dépend notamment :

- pour chaque candidat, de son rythme d’acquisition des apprentissages, du degré d’avancement dans la maîtrise des compétences attendues et de la planification des périodes de formation en milieu professionnel ;

- pour chaque équipe pédagogique, des progressions, des modalités et pratiques adoptées ;

- pour chaque académie, in fine, des échéances fixées pour la remontée des propositions de notes au jury final.

**Composition de la commission d’interrogation**

La commission d’évaluation comprend deux personnes :

- un professeur ou formateur d’économie-gestion du candidat

- le tuteur en entreprise ou le maître d’apprentissage du candidat, à défaut un autre professeur d’économie-gestion du candidat.

**Déroulement de la situation d’évaluation**

Après examen des travaux professionnels du candidat et de tout autre élément susceptible de nourrir son analyse, la commission procède à l’évaluation des acquis des candidats sur la base des critères définis pour la sous-épreuve et renseigne la grille nationale fournie à cet effet afin de proposer une note sur 20. La proposition de note ne doit pas être communiquée au candidat.

**Communication des éléments d’évaluation au jury académique final**

Le dossier d’évaluation, transmis au jury final, sous la responsabilité du chef d’établissement, selon une procédure fixée par les autorités académiques, comprend :

- la grille d’aide à l’évaluation complétée ;

- les attestations de périodes de formation en milieu professionnel ou les certificats de travail (accompagnés de l’attestation des heures de formation).

Après examen attentif des documents fournis, le jury final formule toutes remarques et observations qu’il juge utiles et arrête la note.

**2. Évaluation finale ponctuelle Épreuve orale Durée : 30 minutes**

**Dossier support de la sous-épreuve E32**

La sous-épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- Des situations professionnelles, vécues ou observées en milieu professionnel ou simulées en formation, en lien avec le bloc de compétences 2 « Gérer l’information et des prestations ». Ces situations seront retranscrites sous la forme de 3 fiches de situation qui seront apportées obligatoirement par le candidat le jour de la sous-épreuve, elles doivent concerner les compétences liées à :

- la gestion de l’information,

- la gestion de prestations internes et externes,

- la contribution à la mise en œuvre de projet.

Une fiche peut couvrir un ou plusieurs de ces champs de compétences.

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant le jour de la sous-épreuve pour permettre au candidat, le cas échéant, de mettre son dossier en conformité pour le jour de la sous-épreuve.

Ce dossier est mis à la disposition de la commission d’interrogation, qui doit disposer du temps nécessaire pour en prendre connaissance avant le début de l’interrogation, selon les modalités fixées par les autorités académiques.

En l’absence de dossier et/ou de fiches de situation, le candidat ne peut pas être interrogé, la note zéro est attribuée à cette sous-épreuve et est signifiée au candidat.

Dans tous les autres cas, il convient d’interroger le candidat dans des conditions normales. En fin d’interrogation, il est informé des réserves émises par la commission, le cas est signalé au président du jury et une note est proposée.Les lacunes constatées sont pénalisées dans les limites prévues par la grille d’aide à l’évaluation proposée par la circulaire nationale d’organisation

**Déroulement de l’épreuve orale - durée 30 minutes maximum**

L’épreuve se déroule en deux phases :

- **10 minutes maximum de présentation par le candidat des situations**, sans être interrompu ;

**- 20 minutes d’entretien** au cours duquel la commission d’interrogation, par un questionnement approprié, évalue le degré d’acquisition des compétences du candidat.

En fin d’interrogation, la commission renseigne les critères d’évaluation dans la grille nationale d’aide à l’évaluation proposée par la circulaire nationale d’organisation et attribue une note sur 20. Il importe de rappeler que le dossier-support ne fait l’objet d’aucune notation spécifique.

**Composition de la commission d’interrogation**

La commission est composée d’un professeur d’économie-gestion chargés des enseignements de la spécialité ainsi que d’un professionnel dont les activités relèvent des métiers de l’accueil, ou à défaut, d’un deuxième professeur d’économie-gestion.

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-épreuve — E 33** | **Prévention Santé Environnement** |
| **Unité U33** | **Coefficient  : 1** |

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l’annexe de l’arrêté du 13 avril 2010 modifié par l’arrêté du 9 juillet 2015 fixant les modalités d’évaluation de l’épreuve Prévention Santé Environnement au baccalauréat professionnel. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l’arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d’enseignement de prévention santé environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE E 4** | **ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE** |
| **Unités U41 et U42** | **Coefficient :   4** |

La définition de l’épreuve est celle fixée dans l’annexe de l’arrêté du 08 avril 2010 fixant les modalités d’évaluation des langues vivantes au baccalauréat professionnel. Cette épreuve est définie en référence au programme fixé par l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d’enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE E 5** | **ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE** |
| **Unités U51 et U52** | **Coefficient :   5** |

Cette épreuve comporte deux sous- épreuves :

* E51 – sous épreuve de Français (U51)
* E52 – sous-épreuve d’Histoire-géographie et d’enseignement moral et civique.

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-épreuve — E 51** | **Français** |
| **Unité U51** | **Coefficient  : 2,5** |

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l’annexe de l’arrêté du 13 avril 2010 modifié par l’arrêté du 12 juin 2015 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel ainsi que les unités constitutives, les règlements d'examen et les définitions d'épreuve figurant dans les annexes des arrêtés de création des spécialités de baccalauréat professionnel.

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-épreuve — E 52** | **Histoire-géographie et enseignement moral et civique** |
| **Unité U52** | **Coefficient  : 2,5** |

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l’annexe de l’arrêté du 12 juin 2015 modifiant l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel ainsi que les unités constitutives, les règlements d'examen et les définitions d'épreuve figurant dans les annexes des arrêtés de création des spécialités de baccalauréat professionnel.

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE E 6** | **ÉPREUVE D’ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES** |
| **Unité U6** | **Coefficient :   1** |

La définition de l’épreuve est celle fixée dans l’annexe de l’arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d’évaluation des arts appliqués et cultures artistiques au baccalauréat professionnel. Cette épreuve est définie en référence au programme fixé par l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d’arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE E 7** | **ÉPREUVE D’ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** |
| **Unité U7** | **Coefficient :   1** |

Les modalités de l’épreuve d’éducation physique et sportive sont définies par l’arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d’organisation du contrôle en cours de formation et de l’examen terminal pour l’éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d’aptitude professionnelle et du brevet d’études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l’éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d’aptitude professionnelle et du brevet d’études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉPREUVE EF1-F2** | **ÉPREUVES FACULTATIVES** |
| **Unité UF1-UF2** |  |

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

**(UF1, épreuve EF1)**

**(UF2, épreuve EF2)**

**Épreuve facultative de langue vivante**

L'épreuve attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l’ensemble des capacités et connaissances énumérées par l’arrêté du 8 avril 2010 relatif à l’épreuve facultative de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel.

**Épreuve facultative de mobilité**

Cette épreuve vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme. Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l’épreuve attachée sont définis par l’arrêté du 27 juin 2014.

**Épreuve facultative d’EPS**

La définition de l’épreuve est celle fixée dans l’annexe de l’arrêté du 07 juillet 2015 créant une unité facultative d’éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel. Cette épreuve est définie en référence au programme fixé par l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d’enseignement d’éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

**Annexe III**

**Périodes de Formation en Milieu Professionnel**

**Baccalauréat professionnel Métiers de l’accueil**

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans une ou plusieurs organisations définies par le référentiel d’activités professionnelles. Ces organisations répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du baccalauréat professionnel Métiers de l’accueil.

Le tuteur ou le maître d’apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l’équipe pédagogique du centre de formation. Ensemble, ils veillent à assurer la complémentarité dans l’acquisition des compétences professionnelles.

**1 - OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante et indispensable pour mener au diplôme.

L‘élève, l’apprenti ou le stagiaire de formation continue, est amené à s’intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l’organisation et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d’apprentissage.

Les activités confiées à l’élève, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), doivent permettre l’évaluation des compétences décrites dans les groupes de compétences 1 à 3 du référentiel de certification :

- Bloc de compétences 1 : **Gérer l’accueil multicanal à des fins d’information, d’orientation et de conseil**

- Bloc de compétences 2 : **Gérer l’information et des prestations à des fins organisationnelles**

- Bloc de compétences 3 : **Gérer la relation commerciale.**

**2 –ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**2.1 Voie scolaire / Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)**

La circulaire N° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l’organisation et l’accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

Les PFMP sont planifiées par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du chef d’établissement sur les trois années du cycle de formation en tenant compte des objectifs spécifiques à chacune des périodes, du projet professionnel de l’élève et de l’évaluation en contrôle en cours de formation lorsqu’elle a lieu.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'organisation/entreprise d’accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l’élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l’établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué.e aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des lieux d’accueil.

Toute l’équipe pédagogique est concernée par l’organisation et le suivi des PFMP ou des activités professionnelles sous la responsabilité du chef d’établissement.

**Durée**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation (Arrêté du 10 février 2009 - BOEN spécial n°2 du 19 février 2009).

Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes. Cette répartition doit prendre en compte a minima les durées de PFMP relatives au diplôme intermédiaire sur le cycle de 3 ans.

**Organisation des PFMP**

La diversité des organisations susceptibles d’accueillir en formation les élèves oblige à une définition adaptée des activités. Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l’organisation d’accueil, est arrêté par l’équipe pédagogique et le tuteur. L’annexe pédagogique jointe à la convention fixera les exigences a minima.

Les périodes de formation en milieu professionnel faisant partie du temps de formation de l’élève, l’équipe pédagogique est garante de la continuité pédagogique de la formation de chaque élève et porte un soin particulier à la préparation (contenu), au suivi et à l’exploitation des périodes de formation en milieu professionnel.

À l’issue de chaque PFMP, l’attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur ; elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants suit l’élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d’activités professionnelles et fournit au tuteur le support pour attester à l’issue de chaque période du niveau d’acquisition des compétences. Ce document permet ainsi à l’élève, au tuteur et à l’enseignant de réaliser un bilan des activités et des acquis de l’élève.

L’organisation des PFMP à l’étranger est possible et doit être encouragée. Il convient de se reporter à la circulaire 2003-203 du 17 novembre 2003.

Organisées dans un pays de l’Union européenne, de l’Espace économique européen ou de l’Association européenne de libre-échange, les PFMP permettent de valider une unité facultative de mobilité créée depuis la session 2015 du baccalauréat professionnel à titre expérimental et d’obtenir l’attestation Euro Mobi Pro. (voir arrêté du 27 juin 2014 créant cette unité et l’arrêté du 13 avril 2015 créant cette attestation).

**2.2 Voie de l'apprentissage**

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du Code du travail.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l’apprenti en milieu professionnel. En cas de situation d’organisation n’offrant pas tous les aspects de la formation, l’article R.6223-10 du Code du travail sera mis en application.

Le maître d’apprentissage atteste du niveau d’acquisition des compétences à l’aide de la grille nationale fournie à cet effet.

**2.3 Voie de la formation professionnelle continue**

*2.3.1 Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion*

La formation se déroule en milieu professionnel et dans un centre de formation continue qui assure conjointement l’acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l’examen, le candidat est tenu de présenter un certificat attestant qu’il a suivi la durée de la formation en milieu professionnel requise pour se présenter à l’examen, à savoir 22 semaines.

À l’issue de chaque PFMP, l’attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur, elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

Le tuteur atteste du niveau d’acquisition des compétences à l’aide de la grille nationale fournie à cet effet.

*2.3.2 Candidat en formation de perfectionnement*

L’attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l’intéressé a été occupé dans des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le ou les employeurs évalue(nt) la maîtrise des compétences à l’aide de la grille nationale fournie à cet effet.

**2.4 Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle**

Le candidat n’effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.

**2.5 Positionnement**

Pour les candidats positionnés par décision du Recteur, **la durée minimale** de la PFMP est de :

* 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (Articles D 337-62 à D337-65 du code de l’éducation),
* 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L’équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel, le ou les secteurs sur lesquels doivent porter les PFMP ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d’un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) la durée des PFMP est ramenée à 16 semaines.

**Annexe IV**

**Tableaux de correspondance entre épreuves ou unités de l’ancien et du nouveau diplôme**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**  **ACCUEIL RELATIONS – CLIENTS ET USAGERS**  **Dernière session 2020** | | **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**  **MÉTIERS DE L’ACCUEIL**  **1ère session 2021** | |
| ÉPREUVES - UNITÉS | | ÉPREUVES – UNITÉS | |
| **E1. Épreuve scientifique et technique** | **U1** | **E1. Épreuve scientifique et technique** | **U1** |
| Sous-épreuve E11 : Économie-droit | U11 | Sous-épreuve E11 : Économie-Droit | U11 |
| Sous-épreuve E12 : Mathématiques | U12 | Sous-épreuve E12 : Mathématiques | U12 |
| **E2. Analyse et traitement de**  **situations liées à l’accueil** | **U2** | **E2. Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale** | **U2** |
| **E3. Situation professionnelle**  **d’accueil** | **U3** | **E3. Pratiques professionnelles liées à l’accueil** | **U3** |
| Sous-épreuve E31 : Analyse de la  fonction accueil et projet d’amélioration | U31 | **Sous épreuve E32 : Gestion de l’information et des prestations** | **U32** |
| Sous-épreuve E32 : Accueil au  téléphone | U32 | **Sous épreuve E31 : Gestion de l’accueil multicanal** | **U31** |
| Sous-épreuve E33 : Accueil en face à face | U33 |
| Sous épreuve E34 : Prévention santé environnement | U34 | **Sous épreuve E33 : Prévention santé environnement** | U33 |
| **Épreuve E4 : Épreuve de langue vivante** | **U4** | **Épreuve E4 : Épreuve de langue vivante** | **U4** |
| Sous épreuve E41 : Langue vivante 1 | U41 | Sous épreuve E41 : Langue vivante 1 | U41 |
| Sous épreuve E42 : Langue vivante 2 | U42 | Sous épreuve E42 : Langue vivante 2 | U42 |
| **Épreuve E5 : Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique** | **U5** | **Épreuve E5 : Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique** | **U5** |
| Sous-épreuve E51 : Français | U51 | Sous-épreuve E51: Français | U51 |
| Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique | U52 | Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique | U52 |
| **Épreuve E6 : Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques** | **U6** | **Épreuve E6 : Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques** | **U6** |
| **Épreuve E7 : Épreuve d’éducation physique et sportive** | **U7** | **Épreuve E7 : Épreuve d’éducation physique et sportive** | **U7** |
| **Épreuve facultative de langue vivante** | **UF1** | **Épreuves facultatives** | **UF1/UF2** |
|  |  | **Épreuve facultative de langue vivante** |  |
|  |  | **Épreuve facultative de mobilité** |  |
|  |  | **Épreuve facultative d’EPS** |  |